



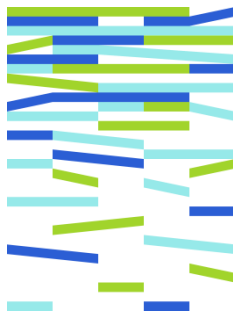
Inauguration de la lône du Breuil restaurée et du poste de stationnement des bateaux de commerce de Gergy (71)

Contacts presse

**Direction Territoriale
Rhône Saône de VNF :**
Aurélie Franchi
T. 04 72 56 59 06
06 64 92 59 50
aurelie.franchi@vnf.fr

Agence Confluence
Vanessa Ibarlucea
T. 01 40 07 98 20
vanessa.ibarlucea@confluence.fr

**Direction de
la communication VNF :**
Audrey Saily
T. 03 21 63 29 66
audrey.saily@vnf.fr



Inauguration de la lône du Breuil restaurée et du poste de stationnement des bateaux de commerce de Gergy (71)

En présence de **Jean-Jacques Boyer**, Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône, **Denis Lamard**, Conseiller régional de la région Bourgogne Franche-Comté, **Marc Papinutti**, Directeur général de VNF, **Laurent Tessier**, Directeur de la délégation régionale de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à Besançon, ont été inaugurés ce 19 octobre à Gergy, la lône du Breuil restaurée et le nouveau poste de stationnement des bateaux de commerce. Deux opérations conformes aux priorités de la politique engagée par VNF à savoir : respecter l'environnement et la biodiversité autour de la voie d'eau et développer des infrastructures toujours plus performantes pour développer le fret fluvial.

I. LA LONE DU BREUIL : UNE OPERATION DE RESTAURATION DE ZONE HUMIDE

La voie d'eau est un milieu à forts enjeux écologiques. Conscient de sa responsabilité, Voies navigables de France s'engage dans des actions en faveur de l'environnement, notamment sur la vallée de la Saône où plusieurs opérations de restauration de zones humides ont été menées par l'établissement dans le cadre du Contrat de Vallée Inondable du Val de Saône (lônes de Jassans-Riottiers et d'Uchizy).

La réhabilitation de la zone humide « lône du Breuil » répond aux enjeux de restauration morphologique de la rivière inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et dans le contrat de rivière Saône. Cette opération s'inscrit également dans le programme de mesures d'accompagnement des opérations de dragage fixées dans le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage sur la Saône.

> Le projet



La lône du Breuil est une zone humide de forme triangulaire, d'une superficie de 1,8 ha, connectée au lit principal de la Saône.

Les travaux de terrassement entrepris dans le cadre du projet de Grand Canal Rhin Rhône sont à l'origine de la création de cette cuvette. A l'abandon du projet en 1998, les travaux sont interrompus, et la nature reprend ses droits.

Quinze ans plus tard, une expertise faune-flore met en évidence le fort potentiel écologique de la zone : refuge pour les oiseaux, lieux de reproduction pour le brochet et les amphibiens. La lône du Breuil constitue également l'une des très rares zones de ripisylve sur la rivière, entre Chalon-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs, mais sa faible connexion à la rivière constitue un piège pour bon nombre d'espèces piscicoles.

Dans ce contexte et dans le cadre de sa politique environnementale, VNF décide de mettre en œuvre une **opération de renaturation de la lône du Breuil**.

Les études préalables sont réalisées à partir de 2013 et font l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les **travaux** sont engagés en 2015 et finalisés en septembre 2016 :

- Les terrassements renforcent la connexion hydraulique Saône/lône ; l'augmentation de la fréquence de submersion du site pour les crues moyennes favorise alors les fraies du brochet.
- Des interventions forestières ciblées - abattage de peupliers, élimination des essences exotiques, replantations - visent à redynamiser et à augmenter la qualité des peuplements, tout en sécurisant la circulation des usagers sur la voie d'eau attenante au site.
- Les terrassements d'eau au sein de la zone humide sont destinés à étendre la surface en eau permanente et surtout la roselière. L'ouverture du milieu forestier qui en découle permet de créer des habitats propices à la reproduction du brochet et au développement d'espèces protégées relevées lors de l'inventaire d'espèces (butome en ombelle notamment).

Les travaux comprennent également un **volet pédagogique** de sensibilisation du public : belvédère d'observation et panneaux d'information présentent le site et les objectifs des travaux en matière de biodiversité.

La pêche est désormais interdite sur la lône afin de protéger la frayère pour les poissons.

> Les partenaires

L'intégralité de la zone (3 ha) et le chemin de halage font partie du Domaine Public Fluvial géré par la subdivision de Chalon-sur-Saône de la Direction Territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France.

Les travaux ont donc été réalisés sous **maîtrise d'ouvrage de VNF**, en associant la commune de Gergy, le Grand Chalon, les fédérations de pêche, l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône-Doubs (EPTB) , l'ONEMA, et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le **coût des travaux** s'élève à **350 000 €**, dont 166 000 € financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 100 000 € par l'Union européenne (FEDER) et 84 000 € par VNF.

> Le suivi

Afin de juger de l'efficacité des travaux réalisés, des indicateurs sont mis en place pour suivre :

- l'atterrissement des zones en eau,
- le brochet et sa capacité de reproduction,
- la qualité de l'eau (mesures physico/chimique),
- l'évolution des habitats et notamment la répartition et les proportions des surfaces en eau, en roselières et en boisement,
- la flore des zones humides et les espèces patrimoniales et protégées (Butome en ombelle) mais également des espèces invasives,
- la faune des zones humides : oiseaux, insectes et amphibiens.

Le suivi sera réalisé pendant 10 ans et un plan de gestion fixera les orientations de gestion et d'entretien de la lône.

Après 10 ans, un bilan sera réalisé de manière à déterminer la nécessité de prolonger ce suivi.

II- LE POSTE DE STATIONNEMENT POUR BATEAUX DE COMMERCE DE GERGY



La Saône est le lieu d'échange toujours croissant de plusieurs millions de tonnes de marchandises (conteneurs, minéraux bruts, matériaux de construction, produits agricoles, produits pétroliers...). Cette rivière à grand gabarit est connectée avec le Rhône, dont les portes d'entrée sont les ports maritimes de Fos et Sète. Le développement du trafic fluvial sur le bassin Rhône-Saône entraîne des besoins de stationnement pour les bateaux de commerce, avec la nécessité de créer de nouveaux appontements.

A Gergy, le trafic dessert le technoport de Pagny, les postes céréaliers de Verdun/D, St Usage et les gravières de Verjux.

Pour répondre à ces besoins et accompagner le développement du fret sur cet axe, VNF a créé un nouveau poste de stationnement pour les bateaux de commerce. L'appontement réalisé est dimensionné pour accueillir aussi bien des automoteurs à partir de 38,50 m que des convois poussés de 180 m. Il comporte 6 ducs d'Albe équipés de bollards d'amarrage, une passerelle et des escaliers d'embarquement ainsi qu'une rampe de débarquement pour les véhicules légers.

D'un coût total d'**un million d'euros**, le **poste d'attente pour les bateaux de commerce** a été réalisé grâce aux plans de relance gouvernementaux 2015 et 2016 et au soutien de la région Bourgogne Franche-Comté.

Ce poste fait partie d'un ensemble de 10 postes répartis sur les 200 km de Saône à grand gabarit après concertation avec les usagers dans le cadre de l'étude d'itinéraire réalisée en 2004.

Il reste deux postes à réaliser (Pagny et Seurre), les travaux sont en cours, financés également dans le cadre du plan de relance 2016.



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

